

# La situation des jeunes s'améliore sur le marché de l'emploi

La demande d'emploi de catégorie A augmente modérément en 2014 (+ 0,9 %) à un rythme nettement moins soutenu qu'au niveau national (+ 5,4 %). Les seniors demeurent très pénalisés alors que la demande d'emploi des jeunes recule, en raison notamment des emplois d'avenir et de la « garantie jeunes ».

Maurice Colliez, Pascale Fauvet, Dieccte

Fin 2014, 134 250 Réunionnais sont inscrits à Pôle emploi en catégorie A (*définitions*). Leur nombre progresse de 0,9 % en 2014, à un rythme nettement moins soutenu qu'au niveau national (+ 5,4 %). Le chômage reste toutefois très élevé. En 2014, le taux de chômage au sens du BIT (*définitions*) s'établit à 26,8 % à La Réunion contre 9,9 % en France métropolitaine.

## Recul de la demande d'emploi chez les jeunes

21 500 jeunes de moins de 25 ans sont inscrits en catégorie A, soit une baisse de 3,1% en 2014, après -1,6 % en 2013. Les mesures prises en faveur de l'emploi des jeunes ont permis à de nombreux jeunes d'accéder à un emploi et aux plus vulnérables d'être accompagnés dans un parcours de formation et d'insertion.

En revanche, la situation des seniors sur le marché de l'emploi se dégrade à nouveau fortement (+ 11,8 %). Depuis 2008, le nombre de demandeurs d'emploi de 50 ans ou plus a été multiplié par 3,1, en raison notamment de la suppression de la dispense de recherche en 2012, du resserrement des conditions d'accès à la retraite anticipée, du recul de l'âge de départ à la retraite, et de la conjoncture économique.

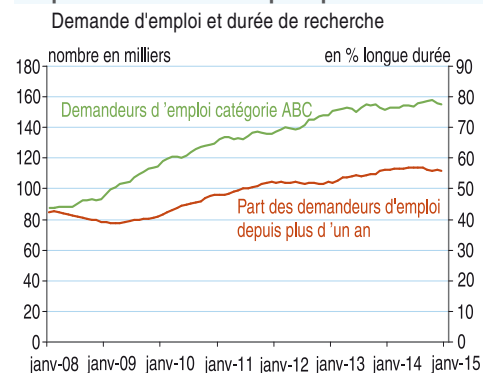
Le chômage de longue durée reste très prégnant. Fin 2014, 55,7 % des inscrits en catégorie ABC sont en recherche d'emploi depuis

plus d'un an (*figure 1*). La moitié d'entre eux sont inscrits depuis plus de 468 jours. Hors allocation de formation, 58 100 demandeurs d'emploi sont indemnisés (+ 0,6 % sur un an). Parmi eux, les bénéficiaires de l'assurance chômage progressent plus vite que les personnes couvertes par le régime de solidarité nationale (respectivement + 0,8 % et + 0,2 %).

## Le nombre de contrats aidés signés reste stable

Durant l'année, 27 100 contrats aidés ont été signés à La Réunion, soit autant qu'en 2013. Fin 2014, La Réunion compte 25 100

### 1 Plus de la moitié des demandeurs d'emploi en recherche depuis plus d'un an



Sources : STMT, Pôle emploi, Dares.

personnes occupant un emploi aidé, soit une augmentation de 16 % en un an (*figure 2*).

Les contrats aidés non marchands (CUI-CAE) restent prépondérants (21 300 contrats conclus dans l'année). Les collectivités territoriales et les associations sont les principaux recruteurs avec respectivement 39 % et 34 % des contrats conclus.

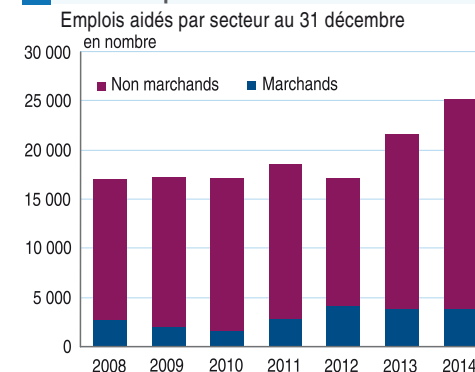
Les entrées en contrats aidés s'inscrivent dans la durée, permettant une plus grande sécurisation des parcours d'insertion des bénéficiaires. Ainsi, leur durée moyenne est passée de 9,5 mois en 2013 à 10,8 mois en 2014. Les personnes peu ou pas diplômées sont les principales bénéficiaires de ces contrats, plus de la moitié d'entre elles ayant un niveau de formation initiale inférieur au CAP-BEP.

Le volume de contrats aidés dans le secteur marchand (CAE-DOM) se stabilise avec 2 500 contrats signés en 2014. Les principaux employeurs sont les entreprises et les groupements d'employeurs des secteurs des services (38 % des contrats) et du commerce (33 % des contrats). Les contractants ont un niveau de formation supérieur à la moyenne des demandeurs d'emploi. Près des deux tiers des contrats aidés du secteur marchand ont un niveau de formation initiale supérieur ou égal au baccalauréat, contre un quart des demandeurs d'emploi.

## Montée en charge des emplois d'avenir

Parmi les contrats aidés, 3 310 jeunes ont été embauchés en « emplois d'avenir » en 2014 dont 760 dans le secteur marchand. Les collectivités locales et les associations sont les principaux employeurs du secteur non marchand avec respectivement 43 % et 32 % des contrats conclus. Dans le secteur marchand, les secteurs de la filière verte, du tourisme, de l'animation et des loisirs recrutent la moitié des emplois d'avenir. Plus de la moitié des contrats sont conclus en CDI ou pour une durée de 3 ans.

### 2 25 100 emplois aidés fin 2014



Sources : STMT, Pôle emploi, Dares.

### La « garantie jeunes »

Issu du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, la « garantie jeunes » est un dispositif expérimental en faveur des jeunes âgés de 18 à 25 ans en grande situation de précarité et qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET). Cette garantie est déployée depuis novembre 2013 sur 10 territoires pilotes dont La Réunion. L'objectif est d'amener les jeunes concernés vers l'autonomie par l'organisation d'un parcours d'accompagnement global, social et professionnel vers l'emploi ou la formation. L'expérimentation est étendue en 2015 à 72 territoires volontaires.

La « garantie jeunes » est conclue sous la forme d'un contrat d'engagements réciproques d'une durée d'un an, entre un jeune et une mission locale. La mission locale propose un accompagnement renforcé, individuel et collectif ayant pour objet d'amener le jeune vers des expériences professionnelles et de formation afin de consolider ou de construire son projet professionnel. En contrepartie, le jeune perçoit une allocation de 452,21 euros par mois.

Depuis novembre 2013, 1 900 jeunes réunionnais sont entrés dans la « garantie jeunes ». En 2015, 2 040 jeunes pourront bénéficier de ce dispositif.

Le niveau de formation initiale est plus élevé que dans le secteur non marchand : plus d'un tiers ont un niveau baccalauréat et près de 10 % au moins un niveau BAC+2. ■